



Nombre de conseillers  
en exercice : 39  
Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 30  
Nombre de représentés : 06

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 31  
Nombre de représentés : 06  
Nombre de votants : 37

**OBJET**

Affaire n° 2026-149

RÉVISION DU PLAN COMMUNAL  
DE SAUVEGARDE (PCS)  
NOTE D'INFORMATION

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 29 juin 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 8 juillet 2026.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 7 juillet 2026**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX**, le mardi sept juillet à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Franck Jacques, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Franck Jacques Antoine 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Annick Le Toullec 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Bernard Robert 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 6<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 8<sup>ème</sup> adjointe, Mme Danila Bègue 10<sup>ème</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Aurélie Testan, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth et M. Jean Patric Boitard.

**Représenté (es)** : M. Olivier Hoarau Maire par M. Franck Jacques-Antoine, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe par M. Armand Mouniata, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois, Mme Bibi-Fatima Anli par Mme Annick Le Toullec, M. Morgan Jovien par M. Julien Bitaut, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean Patrick Boitard.

**Arrivée (s) en cours de séance** : M. Zakaria Ali 9<sup>ème</sup> adjoint à 17 h 08 (affaire n° 2026-135).

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : Mme Barbara Saminadin et M. Jean-Yves Langenier.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 974-219740073-20260707-DL\_2026\_149-DE

**S2LO**

## RÉVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) NOTE D'INFORMATION

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la sécurité intérieure et notamment ses dispositions relatives au Plan Communal de Sauvegarde ;

**Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

**Vu** la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « Loi Matras » ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** que la commune du Port est exposée à plusieurs risques majeurs naturels et technologiques ;

**Considérant** la nécessité de disposer d'un dispositif communal de gestion de crise régulièrement actualisé et opérationnel ;

**Considérant** que la commune a engagé en 2025 une démarche complète de révision de son Plan Communal de Sauvegarde ;

**Considérant** que cette démarche a donné lieu à un exercice communal de gestion de crise le 20 novembre 2025 permettant de tester le dispositif révisé ;

**Considérant** que la révision du Plan Communal de Sauvegarde est désormais achevée ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 24 juin 2026 ;

### PREND ACTE

**Article 1 :** de l'achèvement de la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune du Port ;

**Article 2 :** des enseignements issus de l'exercice communal de gestion de crise du 20 novembre 2025.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE MAIRE**

  
Olivier HOARAU



# **RÉVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

## **NOTE D'INFORMATION**

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 974-219740073-20260707-DL\_2026\_149-DE



Le présent rapport a pour objet d'informer le conseil municipal de l'achèvement de la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune du Port.

Conformément aux dispositions du Code de la Sécurité Intérieure, la commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde destiné à organiser la réponse communale en situation de crise majeure.

Dans ce cadre, une démarche de révision du PCS a été engagée en 2025 afin de tenir compte :

- de l'évolution des risques majeurs affectant le territoire communal ;
- des retours d'expérience récents ;
- de l'évolution de l'organisation municipale ;
- et des nouvelles exigences en matière de gestion de crise et de résilience territoriale.

La commune a conduit cette révision avec l'appui d'un prestataire spécialisé selon une démarche progressive associant les services municipaux.

Cette démarche s'est articulée autour de plusieurs phases :

- une première phase d'ateliers de diagnostic en mai 2025 ;
- une seconde phase d'ateliers opérationnels en août 2025 ;
- une phase de déploiement des outils et de formation des agents en novembre 2025 ;
- ainsi qu'un exercice communal de gestion de crise organisé le 20 novembre 2025.

La révision du PCS a notamment permis :

- d'actualiser l'analyse des risques à l'échelle communale ;
- de revoir l'organisation du Poste de Commandement Communal (PCC) et des Centres d'Accueil et de Regroupement (CARE) ;
- de mettre à jour les procédures, annuaires et fiches réflexes ;
- de renforcer les outils de suivi et de traçabilité ;
- d'améliorer l'articulation avec les dispositifs intercommunaux et partenaires institutionnels.

L'exercice de gestion de crise du 20 novembre 2025, fondé sur un scénario complexe multi-aléas, a permis de tester le dispositif révisé en conditions simulées.

Cet exercice a mobilisé les services municipaux ainsi que plusieurs partenaires institutionnels.

Le retour d'expérience a permis de confirmer :

- la capacité opérationnelle globale de la commune ;
- la cohérence de l'organisation définie dans le PCS ;
- la bonne mobilisation des services ;
- ainsi que la pertinence des outils déployés.

Plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés, notamment concernant :

- la circulation de l'information ;
- les outils de visualisation et de suivi ;
- la formalisation de certaines procédures stratégiques ;
- la formation et l'acculturation des agents à la gestion de crise.

Un plan d'actions a ainsi été défini afin de poursuivre l'amélioration continue du dispositif communal de gestion de crise.

La révision du Plan Communal de Sauvegarde est désormais achevée.

Au vu des éléments présentés précédemment, il est demandé au conseil municipal :

- de prendre acte de l'achèvement de la révision du Plan Communal de Sauvegarde de la commune du Port ;
- de prendre acte des enseignements issus de l'exercice communal de gestion de crise du 20 novembre 2025.